

**L'an deux mille VINGT et UN, le 18 février, à vingt heures trente minutes,** le Conseil Municipal de la Commune d'ESSAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Yves Turiault, sous la présidence de Madame LEROY, Pascale.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 12 février 2021.

**Présence de :** Mmes DESERT, Delphine - JARDIN, Nadine - LELEUX, Christine  
MASSY, Hélène - Mrs BRUNEAU, Daniel - CHOPLIN, Patrick  
DESCHAMPS, Julien - JOURDAIN, Jean-Paul – KAUFFMANN, Hervé  
LECLERC, Jean - MAROLLEAU, Gilles - VILLEDIEU, Jérôme.

**Absence excusée** Mme BELLINOT, Morane  
Mme BOUCHER, Mélanie

Mr Patrick CHOPLIN a été *désigné secrétaire de la séance* par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### **2021-01 - PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Préalablement au vote du budget primitif, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits inscrits au budget 2020 étant de 204 829,91 euros;  
Les crédits afférents au remboursement de la dette étant de 12 850,00 euros;  
Montant maximum des crédits pouvant être engagés sur le fondement de cet article :  
 $204\,829,91\text{€} - 12\,850\text{€} = 191\,979,91\text{€} / 4 = 47\,994,98\text{€}$

Ce montant sera ventilé de la manière suivante :  
Chapitre 20 – article 2041512 – bâtiments et installations : 30 000€  
Chapitre 21 – article 2152 – installations de voirie : 17 994,98€

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à **l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

**AUTORISE** Madame la Maire à mandater des dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits ci-dessus énoncés, et ce, avant le vote du budget primitif de 2021.

### **2021-02 – COVID-19 – DISPOSITIF EXCEPTIONNEL DE SOUTIEN AU MILIEU ASSOCIATIF DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE**

Au regard du rôle rempli par les associations, il est de l'intérêt général de les accompagner en situation de crise.

A cet effet, il est proposé de réduire, voire supprimer les participations aux frais de fonctionnement des différentes salles mise à leur disposition.

En conséquence, Madame la Maire propose les montants suivants, pour l'année 2020

Participation aux frais de fonctionnement de la salle Yves Turiault (délibération en date du 29 juin 2015 – rappel : AFR : 1 900€, club de la bonne humeur : 290€, syndicat d'initiative : 250€, confrérie du boudin blanc : 150€ et photo-club : 200€) :

Annulation de la participation pour  
le club de la Bonne humeur,  
le Syndicat d'initiative (syndicat dissous, plus de raison de percevoir la participation)  
la Confrérie du boudin blanc  
Réduction de 300€ de la participation des AFR de la région d'Essay.

Participation de la cantine scolaire aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente (délibération en date du 25 février 2015 pour un montant de 1500€) :  
Réduction de la participation de l'association cantine scolaire.

Mise à disposition de la salle polyvalente à l'Institut Thérapeutique Educatif & Pédagogique (ITEP) La Rosace à Sées (délibération 2019-47 en date du 11 décembre 2019 pour un montant de 760€).  
Réduction de la participation.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

#### **VOTE les dispositions suivantes pour l'année 2020**

**ANNULATION** de la participation pour  
le club de la Bonne humeur,  
le Syndicat d'initiative (syndicat dissous, plus de raison de percevoir la participation)  
la Confrérie du boudin blanc  
**REDUCTION** de 300€ de la participation des AFR de la région d'Essay.

**MAINTIEN** du montant de la participation pour l'association cantine-garderie. La commune votant chaque année une subvention d'équilibre.

A défaut de demande, **MAINTIEN** du montant de la participation de l'Institut Thérapeutique Educatif & Pédagogique (ITEP) La Rosace à Sées.

#### **2021-03 – LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DU FRELON ASIATIQUE – SIGNATURE CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DE L'ORNE**

Le frelon asiatique a été classé par arrêté du 26 décembre 2012, danger sanitaire de 2<sup>ème</sup> catégorie pour l'abeille domestique et espèce envahissante par arrêté ministériel du 14 février 2018.

Le Conseil départemental de l'Orne s'est engagé dans une action de lutte contre sa prolifération en confiant la mise en œuvre du plan de lutte au Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de l'Orne. Ainsi chaque personne ayant fait détruire un nid par l'intermédiaire du plan de lutte reçoit une prise en charge d'au moins 33% (avec un plafond de 50€), correspondante à l'aide du Conseil Départemental de l'Orne.

Chaque commune peut apporter une prise en charge complémentaire, jusqu'à 67% et déléguer l'entière gestion de cette action au GDS de l'Orne. La gestion des dossiers est sans frais pour la commune : le GDS de l'Orne demande uniquement le remboursement des montants délivrés, selon le pourcentage et le plafond décidés lors du Conseil municipal.  
Pour ce faire, une convention est proposée par le GDS de l'Orne.

La commune souhaite accompagner les particuliers afin que tous les nids découverts puissent être détruits.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Valider l'octroi d'une subvention aux particuliers qui feraient intervenir un professionnel agréé pour détruire un nid de frelons asiatiques sur leur propriété située sur le territoire de la commune d'Essay.
- Cette subvention serait de 33% du montant de la facture.
- La subvention sera plafonnée à 50€ quelque soit le type d'intervention.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents afférents

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

**VALIDE** l'octroi d'une subvention aux particuliers qui feraient intervenir un professionnel agréé pour détruire un nid de frelons asiatiques sur leur propriété située sur le territoire de la commune d'Essay,

**VALIDE** le montant de la subvention à 33% du montant de la facture et son plafonnement à 50€ quelque soit le type d'intervention,

**AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents afférents.

#### **2021-04 – EFFACEMENT DES RESEAUX A MONTPERROUX – APPROBATION AVANT-PROJET SOMMAIRE**

Madame la Maire rappelle que par délibération antérieure, nous avons délégué au Territoire d'Energie Orne nos compétences en matière de génie civil pour les travaux de télécommunication par le biais d'une convention cadre.

Il est également rappelé que l'on a missionné le Territoire d'Energie Orne pour le projet d'effacement des réseaux (électriques, télécommunication et d'éclairage public) au lieu-dit Montperroux à Essay.

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise attributaire du Territoire d'Energie Orne, un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser les coûts estimatifs du projet. Ils se décomposent de la sorte :

	Effacement des réseaux électriques	Génie civil réseaux téléphonique	Génie civil d'éclairage public
Coût total (€ TTC)	164 675.61€	45 049.53€	8 893.81€
Part communale	0€	45 049.53€	0€

Il est nécessaire de préciser qu'après notre accord sur cet avant-projet et son enveloppe financière, en cas de désistement de notre part, tous les coûts relatifs à l'étude détaillée nous seront facturés.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

**DECIDE** d'approuver cet avant-projet sommaire ;

**S'ENGAGE** à coordonner l'effacement des réseaux d'éclairage public (compétence CDC) et de télécommunication (compétence communale) avec l'effacement basse tension ;

**COMMANDE** une étude détaillée auprès de l'entreprise attributaire du Territoire d'Energie Orne ;

**AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

**2021-05 – EFFACEMENT DES RESEAUX A MONTPERROUX – SIGNATURE CONVENTION LOCALE POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE ORANGE ETABLIS SUR SUPPORTS COMMUNS AVEC LES RESEAUX PUBLICS AERIENS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

Madame la Maire expose que des travaux de réfection de la voirie et d'enfouissement des réseaux sont à réaliser au lieu-dit «Montperroux».

La convention ci-jointe formalise les modalités de déroulement de l'opération et définit les différentes obligations entre les parties.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

**APPROUVE** les termes de la convention ci-jointe entre Orange et la commune d'Essay;  
**AUTORISE** Madame la Maire à signer tout acte ou document relatif à cette convention et à sa mise en œuvre.

**2021-06 – CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS – GESTION DES CHATS ERRANTS SUR LA COMMUNE**

Madame la Maire informe le Conseil que la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 millions d'Amis doit être renouvelée pour 2021.

A cet effet, après consultation de la personne en charge de mettre en place cette opération, le nombre estimé de chats qu'il sera possible de faire stériliser en 2021 se monte à 10.

En conséquence, Madame la Maire sollicite l'autorisation de signer cette nouvelle convention.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention de stérilisation et d'identification des chats errants pour l'année 2021, pour un nombre de chats limité à **10**, moyennant une participation financière maximal de la commune de **350€**, la fondation 30 Millions d'Amis participant à même hauteur financière.

**2021-07 - VOTE DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS**

Madame la Maire présente les demandes de subventions reçues à ce jour.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **DECIDE** de ne pas donner suite aux demandes reçues.

Association Marie Immaculée – 12 voix contre et 01 abstention;

Banque Alimentaire - 11 voix contre et 02 abstentions, eu égard au fait que le CCAS participe financièrement aux activités de l'association;

ADMR 61 - 01 voix pour, 09 voix contre et 02 abstentions;

3 IFA - 11 voix contre et 02 abstentions.

**Informations diverses**

**Manifestation du 05 septembre 2021**

Présentation de l'affiche relative à cette manifestation autour des motos (bourse d'échange, randonnée, ...) Projet initié par Mr **GREGOIRE, Rémy** avec la participation souhaitée du comité des fêtes.

#### **Finances**

Rappel des délibérations prises par la municipalité en ce qui concerne la taxation de certaines activités.

#### **Appel à projet - Revitalisation des Centres Bourgs - Attractivité des petites centralités**

Compte rendu de la réunion du 18 février 2021 et présentation du diaporama par le bureau d'études Atelier de l'Ourcq, spécialisé en architecture et urbanisme mandaté pour mener cette étude pré-opérationnelle.

#### **Attractivités du bourg**

Madame la Maire rappelle que Mr **OLIVIER, Patrice** propose une exposition itinérante de 25 portraits de 80cm X 120cm. Cette exposition, en extérieure, a été exposée dans la ville de l'Aigle en 2020. La ville de l'Aigle accepte de la mettre à disposition de notre commune. Le photographe ne prendra pas de droits d'auteur.

Mr **BRUNEAU, Daniel** informe le Conseil que des célébrations seront réalisées à l'occasion des 500 ans de la mort de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon (1463-1521). La municipalité d'Essay serait associée à celles-ci en raison de l'implantation de la chapelle.

#### **Salle polyvalente**

Mr **BRUNEAU, Daniel** informe le Conseil que des travaux importants de chauffage et d'isolation seront à entreprendre dans la salle polyvalente.

#### **Pigeons**

Mr **BRUNEAU, Daniel** informe le Conseil qu'une opération de destruction des pigeons est en cours dans le bourg.

#### **Banque**

Mr **DESCHAMPS, Julien** fait part de demandes de retrait d'argent chez les commerçants. Eventuelle solution face à l'absence de DAB sur la commune.

#### **Conteneurs**

Mr **KAUFFMANN, Hervé** rend compte de la réunion de la commission des déchets de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne.

03 conteneurs ordures ménagères situés à proximité de la salle Yves Turiault et les 02 conteneurs rue des Grouas seront enlevés définitivement.

01 conteneur papier et 01 conteneur plastiques seront installés à proximité de la salle Yves Turiault.

#### **Agence postale - Orange**

Mr **JOURDAIN, Jean-Paul** signale des difficultés sur la ligne Orange de l'agence. Mme la Maire le missionne en vue de contacter le service Orange et régler le problème.

#### **Réduction des coûts**

Afin de mutualiser et réduire ainsi les factures de chauffage, Mr **CHOPLIN, Patrick** souhaite qu'une étude soit faite sur l'achat des fluides (groupement d'achat).

23 heures 15 minutes : Départ de Mme LELEUX, Christine et de Mr MAROLLEAU, Gilles.

23 heures 30 minutes : Départ de Mmes DESERT, Delphine et MASSY, Hélène.

SÉANCE LEVÉE A 23 heures 40 minutes.

La Maire  
Pascale LEROY

